



Ecole des Sources

Ecole publique des Sources
Route d'Ancy
69210 Savigny
tel : 04 74 01 13 51
Mél : elementaire.savigny@laposte.net
<http://ecole.savigny69.free.fr>

Compte-rendu du conseil d'école du 6 novembre 2008

Séance ouverte à 18 h 15.

Présents :	-Pour la municipalité :	Mmes Cutzach et Laurent (Conseillères).
	-Pour les parents :	Mmes Dumas, Philibert ; Mrs Truant, Brochier, Capdepon (titulaires).
	-Pour les enseignants :	Mmes Guyot, Perrussel, Rota ; M. Amblard, Bellyneck, Lagrange (Dir.).
	-Dden :	M. Vial.
Excusés :	-IEN :	Mme Leroux.
	-Enseignants :	Mme Commarmond.
	-Municipalité :	M. Sachon (responsable services techniques).

Ordre du jour :

- | | |
|--|------------------------------------|
| 1- Règlement intérieur de l'école et charte informatique. | <i>Pour vote</i> |
| 2- Rentrée 2008 : organisation pédagogique. | <i>Pour information</i> |
| 3- Rentrée 2008 : fonctionnement matériel et financier. | <i>Pour consultation et avis</i> |
| 4- Rentrée 2008 : travaux et aménagement de l'école. | <i>Pour consultation et avis</i> |
| 5- Projet d'école 08/12 : avenant aide aux élèves. | <i>Pour information</i> |
| 6- Projets : classe transplantée, chorale, sorties. | <i>Pour consultation et accord</i> |
| 7- Coopérative scolaire : bilan, prévisions. | <i>Pour avis et accord</i> |
| 8- Questions des parents. | |

Préambule :

- Mme **Guyot** assure la prise de notes au cours de cette réunion.
- Les personnes présentes **approuvent à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'école en date du 23 juin 2008**. Les représentants de la mairie n'ont semble-t-il pas reçu ce compte-rendu et M. Truant fait remarquer qu'il n'est pas complet sur le site : M. Lagrange vérifiera. M. Truant demande s'il est possible d'apporter des modifications aux comptes-rendus plus rapidement et de ne pas attendre le Conseil suivant. M. Lagrange répond que cela n'est pas possible. Mme Cutzach précise que toute modification doit avoir l'aval du Conseil dans son ensemble, c'est pourquoi les comptes-rendus ne sont approuvés qu'au conseil suivant.
- Présentation des représentants des parents d'élèves. Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école se sont déroulées le 17 octobre 2008. La participation a été de **68,18 %** (+ 1,48 points par rapport aux élections 2007), meilleur score depuis 5 ans. Ont été élus à l'unanimité des suffrages exprimés (132 sur 135 votes pour 198 électeurs inscrits) :

Titulaires : Mme Dumas (CP/CE1, CM1/CM2), **Mme Philibert** (CP/CE1, CE1/CE2), **M. Truant** (CP/CE1, CM1/CM2), **M. Brochier** (CE1/CE2), **M. Capdepon** (CP/CE1).

Suppléants : Mme Cottancin (CE2/CM1), **Mme De Freitas** (CP/CE1, CM1/CM2), **Mme Dubos** (CP/CE1, CE2/CM1), **Mme Bizon** (CP/CE1).

Un trombinoscope est prévu par les parents délégués pour affichage.

1-Règlement intérieur de l'école et charte informatique :

La commission chargée de réécrire le règlement d'école a terminé son travail et propose au conseil le nouveau projet de règlement. M. Lagrange rappelle qu'il souhaitait à travers ce nouveau texte clarifier les missions de chacun et donner une vraie place aux trois parties qui composent l'ossature d'une école : les élèves, les parents et les enseignants.

Après quelques ultimes modifications, le nouveau règlement est approuvé à l'unanimité.

M. Lagrange présente au conseil la charte informatique simplifiée donnée à chaque famille et signée par les parents et les enfants de l'école. La signature de cette charte est une obligation légale. Elle sera donnée à chaque élève à l'entrée à l'école élémentaire. Les parents demandent qu'une information soit donnée à la réunion de rentrée. M. Lagrange est d'accord et fera

figurer cette charte sur le site de l'école. Il précise de plus que chaque adulte utilisant l'informatique et l'Internet dans l'école doit aussi signer une charte.

2- Rentrée 2008 : organisation pédagogique :

a) L'équipe enseignante :

Les enseignants titulaires sont toujours les mêmes, à savoir : **Mme Perrussel, Mme Guyot, Mme Commarmond** (Remplaçante rattachée à l'école), **M. Lagrange (directeur), M. Amblard et M. Belynyck**. Le quart de décharge de M. Lagrange est assuré cette année encore par un Professeur des Ecoles en formation (2^{ème} année) : **Mme Rota**.

b) Les enfants :

Les effectifs sont de **130 élèves inscrits et présents cette année**.

La répartition s'effectue de la manière suivante :

- **2 CP/CE1 de 23 élèves chacun.**
- **1 CE1/CE2 de 27 élèves.**
- **1 CE2/CM1 de 29 élèves.**
- **1 CM1/CM2 28 élèves.**

Les prévisions pour la rentrée 2009 sont de 125 élèves.

c) Les activités :

Tous les enseignants se sont engagés dans l'Usep cette année encore.

Le cross, première rencontre de l'année, aura lieu mardi 18 novembre 2008 (matin) sur le plateau sportif de St Germain sur L'Arbresle.

Les classes de CP/CE1 vont cette année à la piscine les lundis à 8 h 30 précises tout au long de l'année. Les enseignants rappellent qu'il est important que les enfants concernés soient présents à **8 h 20 ces jours-là : le car se garant à côté du petit théâtre, il faut au moins 5 minutes de déplacement.**

L'anglais est enseigné en CE2/CM1 par M. Amblard et en CE1/CE2 et CM1/CM2 (échange de service avec M. Belynyck) par M. Lagrange, tous deux habilités.

Cette année encore, Mme Perraud tient une permanence à la BCD les lundis et vendredis après-midi, ce qui permet aux enseignants d'envoyer des groupes d'enfants emprunter des livres : le Conseil la remercie.

M. Lagrange propose que les points 3 et 4 soient traités en même temps.

3/4- Rentrée 2008 : fonctionnement matériel et financier/Travaux et aménagement de l'école.

M. Lagrange rappelle que la mairie octroie 83 € (somme réévaluée à la hausse chaque année) par enfant inscrit à l'école pour les livres et fournitures scolaires et verse 15 € par enfant à l'APE pour les sorties scolaires. Celle-ci reverse à l'école cette somme et alloue une somme supplémentaire de 15 € par enfant. Cette somme de 30 € peut être utilisée dans le cadre de sorties culturelles ou d'achat à caractère culturel (à concurrence de 10 €).

Les enseignants remercient la municipalité pour tous les travaux et achats effectués en fin d'année scolaire dernière et durant les vacances :

- **2 tableaux installés dans la classe de Mme Perrussel.**
- **Le renouvellement complet du mobilier scolaire (chaises et bureaux) de la classe de Mme Perrussel.**
- **L'achat de tables et chaises pour les 2 classes de cycle 3.**
- **Installation de réglottes en bois pour l'affichage dans la classe de M. Lagrange.**

M. Lagrange demande aux représentants de la municipalité ce qu'il en est de l'utilisation du logiciel Base-Elèves par la mairie. Mmes Cutzach et Laurent ne savent pas mais vont se renseigner.

Les enseignants soumettent ensuite différentes demandes de travaux et/ou d'investissements :

- **Les poteaux des cages de hand, panneau de basket et du préau de la cour élémentaire représentent un danger pour la sécurité des enfants pendant la récréation et les séances d'EPS. Les enseignants demandent à ce qu'ils soient munis de protections.**

- **Les chaises et tabourets utilisés à la BCD sont disparates et pas adaptés à la hauteur des tables et à la taille des enfants. Il faudrait investir dans l'acquisition de 30 chaises adaptées aussi bien aux tables informatiques qu'aux tables de réunion.**
- **Les deux débarras dans la cour d'école dévolus au rangement du matériel sportif sont devenus trop petits. Les enseignants demandent s'il est possible d'affecter à l'école un local à la salle du Trésor dans lequel ce matériel serait rangé. Cela permettrait de plus d'acheter du matériel plus encombrant (tapis de gym, agrès, etc.) et de le stocker ce qui n'est pas possible actuellement.**
- **Dans le cadre de l'obtention B2i (Brevet Informatique et Internet) et d'un avenant au projet d'école concernant le volet numérique, M. Lagrange demande à la municipalité de réfléchir à la restructuration de la salle informatique actuelle et à sa gestion. Il est en effet maintenant nécessaire de remettre aux normes l'installation électrique : tableau dédié, moulures en hauteur, etc. ; de renouveler le parc informatique (2/3 sont des ordinateurs de « récupération » cadencés à 900 MHz ne supportant pas les logiciels actuels) : l'installation d'un serveur et de 15 postes est une piste de travail ; de sous-traiter la maintenance à un professionnel, celle-ci étant effectuée pour l'instant par M. Lagrange (récupération, démontage, remise à niveau, installation de périphériques internes ou externes, remontage, installation de logiciels divers, etc.) qui vu la vétusté des ordinateurs et le temps nécessaire par semaine pour cette maintenance ne désire et ne peut plus s'en charger efficacement. Pour ce dernier point, les enseignants demandent si la municipalité ne peut pas étendre le contrat de maintenance des ordinateurs de la Mairie à l'école.**

Les représentants de la municipalité notent et font remarquer que cette dernière demande représente un investissement important. Les enseignants précisent que le plus urgent dans cette dernière demande est la maintenance du parc et acceptent, à la demande de Mme Laurent, de se renseigner sur les salles informatiques installées dans d'autres écoles.

5- Projet d'école : avenant aide aux élèves.

M. Truant demande si le Projet d'école est consultable par les parents. Mr Lagrange répond que ce document est interne à l'école et constitue une base de travail pour l'équipe enseignante : il n'est donc pas pour l'instant consultable et est seulement présenté au Conseil d'Ecole.

M. Lagrange présente ensuite l'avenant au projet d'école concernant l'aide aux élèves en difficultés. Il précise en particulier le fonctionnement de l'Aide Personnalisée :

- Chaque enseignant dispose de 60 H dans l'année pour « la préparation, la mise en place, l'aide et son évaluation ».
- Le directeur de l'école dispose lui de 40 H.
- Le Conseil des Maîtres de l'école a réparti ces heures de la façon suivante : 10 H dévolues à la mise en place, 50 H consacrées directement aux élèves.
- Cette aide ne concerne que les enfants en difficultés passagères et est basée sur l'acceptation de la famille et de l'enfant.
- Elle se déroule soit sur le temps de cantine (45 minutes) soit le soir après la classe (1 H). L'organisation ne pose pas pour l'instant de problèmes : l'Association du restaurant scolaire et la municipalité faisant preuve de souplesse.

Mme Dumas fait remarquer que ce temps rallonge la journée scolaire de l'enfant, déjà suffisamment sollicité, et a peur que l'aide sur le temps de midi ne perturbe les acquisitions de l'après-midi. Les enseignants ont pleinement conscience de ce fait (rallongement de la journée scolaire pour des élèves en échec) et font en sorte à travers leur pratique pédagogique que ce temps ne soit pas trop « lourd ».

- Elle dure en moyenne 4 semaines.

M. Lagrange expose à la suite de cette présentation ses craintes au Conseil quant à l'avenir des Réseaux d'Aides et l'amalgame fait entre l'aide personnalisée et l'aide apportée par les Réseaux. Il précise qu'à aucun moment l'aide donnée dans le cadre des 60 heures et consacrée aux élèves en difficultés passagères ne peut remplacer l'aide apportée aux enfants en grandes difficultés et donnée par des maîtres spécialisés. Il propose que le Conseil d'école vote une motion pour affirmer son soutien au travail fait par les Réseaux d'Aide aux Enfants en Difficulté (RASED). Après discussion, le Conseil d'Ecole vote à l'unanimité la motion suivante :

« Le Conseil d'Ecole, unanimement, se félicite de la mise en place de l'aide personnalisée aux élèves ayant des difficultés scolaires passagères. Il précise que cette aide ne peut en aucune façon remplacer l'aide aux élèves apportée par le RASED que par ailleurs il souhaite voire renforcé. »

Parallèlement, le Conseil d'Ecole de l'école élémentaire publique de Savigny décide d'envoyer une lettre à M. l'Inspecteur d'Académie sous couvert de Mme Leroux, Inspectrice de l'Education Nationale, pour manifester ses craintes et affirmer son soutien aux RASED.

6- Projets : classe transplantée, chorale, sorties.

Classe transplantée :

Après de nombreux obstacles qui n'ont pas permis de mettre en place le projet envisagé l'année dernière, **M. Amblard partira finalement avec sa classe (28 élèves) et les CM1 de M. Belynck (8 élèves) en classe blanche à Villeneuve La Salle (Serre-Chevalier, Hautes-Alpes) du lundi 5 janvier 2009 au samedi 10 janvier 2009.**

Au programme : ski alpin les matins, visite de Briançon, intervention d'un garde du parc des Ecrins, d'un animateur moyenne montagne.

Le coût du séjour est de **360 € par élève**. Le transport par car est variable suivant le parcours emprunté : col du Lautaret, 2 130 € ou Gap, 2 790 €. Soit un coût total de **15 090 ou 15 750 €**.

Le coût total maximum est estimé donc à environ 440 € par élève (cas d'un transfert par Gap) ; le coût total minimal est de 420 € par élève (cas d'un transfert par le Lautaret).

La municipalité octroie une subvention exceptionnelle de **3 000 €**. L'APE participe quant à elle à hauteur de **1 800 €**. M. Amblard et M. Belynck prélèveront 20 € (sur les 30 alloués par la municipalité et l'APE pour les sorties scolaires) par élèves concernés ce qui rajoute **720 €**. Le total de ces subventions s'élève donc à **5 520 €**.

Il reste à charge des familles **9 570 € (environ 266 €/enfant)**, au plus **10 230 € (environ 285 €/enfant)**.

La part des familles ne pouvant excéder la moitié de la somme engagée, les parents, l'Ape et les enseignants organisent des manifestations (ventes de pizzas, brioches, bijoux, etc.) pour ramener la participation des familles à **220 € maximum**.

M. Amblard précise que c'est la dernière classe transplantée qu'il organisera.

Le CE, après discussion, donne son accord pour cette classe et soutient la dynamique des projets de classe transplantée.

Au moment de taper ce compte-rendu, les enseignants de l'école informent les membres du conseil et les familles que la chorale « **Le chœur des Sources** » **se produira pour le Téléthon à l'église de Savigny le samedi 6 décembre à 15 h**. Ils espèrent que vous serez nombreux à les aider à soutenir cette action.

Cette année, l'école élémentaire et l'école maternelle recevront « La compagnie du théâtre des mots » qui présenteront un spectacle intitulé « Le blues du loup » le jeudi 18 décembre 2008. Aucune participation ne sera demandée aux parents pour ce spectacle : il sera totalement financé par la municipalité et l'Ape.

Mme Bastit, plasticienne, interviendra dans la classe de M. Amblard sur un projet de création artistique. Le coût de cette intervention, 290 €, sera financé par les 10 € dévolus à la culture sur les 30 € alloués par la municipalité et l'Ape.

7- Coopérative scolaire : bilan et prévisions.

L'exercice 07/08 s'est terminé avec un déficit de 59,82 €. La caisse coopérative de l'école commence donc l'année 08/09 avec un solde positif de 623,22 €.

La participation volontaire des parents cette année, au moment de l'écriture de ce compte-rendu, s'élève à 310 € : les enseignants les en remercient. M. Lagrange rappelle que les comptes de l'OCCE sont consultables à l'école. Des informations régulières sur la gestion seront communiquées aux parents.

Cette année, l'Ape octroie 150 € à la coopérative scolaire pour participer à l'achat en fin d'année scolaire d'un cadeau pour les CM2.

8- Questions des parents.

M. Truant demande si les enseignants ont réfléchi à la date de la fête d'école. M. Lagrange répond qu'aucune date n'a été retenue pour l'instant mais qu'il informera l'Ape dès Qu'il la connaîtra.

M. Truant demande ensuite si l'Ape peut compter sur la participation de l'école au projet de conception et création d'un livre de recettes. Les enseignants n'y voient pas d'objections.

Enfin M. Truant demande s'il est possible de faire figurer sur le site de l'école le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Ape. M. Lagrange est tout à fait d'accord mais précise qu'il serait souhaitable dans un premier temps de créer une page d'informations sur l'Ape. Il prendra contact avec les membres de l'Ape pour la création de cette page.

La séance est levée à 20 h 45.

Le secrétaire de séance : Mme Guyot

Le président : M. Lagrange